



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Rennes, le 05 octobre 2020

Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté

Soutien aux initiatives régionales en Bretagne

La prévention et la lutte contre la pauvreté nécessitent de croiser des politiques structurelles avec des actions concrètes, issues des échanges avec les personnes concernées. Elles doivent mobiliser conjointement l'État, les collectivités territoriales, les associations, les entreprises.

Pour favoriser l'émergence de propositions en phase avec les besoins spécifiques de chaque territoire, la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté prévoit la possibilité de mobiliser des moyens financiers très souples, soutenant les orientations partagées au niveau régional.

Dans ce but, des groupes de travail régionaux, associant des personnes d'horizons divers, ont contribué à identifier un certain nombre d'enjeux et d'orientations spécifiques à la Bretagne pour une dizaine de thématiques.

Ces orientations se rejoignent en particulier autour de priorités :

- l'identification de réponses spécifiques à la pauvreté en zone rurale (depuis l'enfance, jusqu'à la santé, en passant par la rénovation des logements ou l'insertion) ;
- le développement d'une approche plus globale et mieux coordonnée de l'aide à l'insertion ;
- l'accès aux droits (sociaux, en santé, culturels...), et la nécessité « d'aller vers » les personnes concernées par la pauvreté, par des moyens parfois non-conventionnels.

Le contexte sanitaire et social qui résulte de l'épidémie de Covid-2019 a confirmé la pertinence des orientations retenues dans chaque thématique (jointes en annexe).

Dès 2020, l'État entend soutenir directement des actions qui s'inscriront dans les orientations identifiées et partagées au sein des groupes, tant par des projets de moyen terme que par des actions immédiates.

Certaines actions seront construites en lien avec les collectivités territoriales auxquelles ont été proposées la signature de convention de lutte contre la pauvreté.

D'autres initiatives, portées par les acteurs de terrain, pourront être soutenues directement par l'État par l'intermédiaire des crédits libres de la stratégie pauvreté, portés au niveau régional à 600 k€.

Afin de s'inscrire dans les orientations et priorités affirmées en Bretagne par les acteurs de la lutte contre la pauvreté, les porteurs de projets sont invités à s'inscrire en références aux propositions suivantes, et à se saisir de ces propositions pour manifester leur intérêt auprès du commissaire à la lutte contre la pauvreté et des directions départementales de la cohésion sociale de leur département.

Commissaire à la lutte contre la pauvreté	Ludovic Magnier	Ludovic.magnier@bretagne.gouv.fr
DRJSCS	Vincent Sevaer	Vincent.sevaer@jscs.gouv.fr
DDCS 22	Gaïdig Taburet	Gaidig.taburet@cotes-darmor.gouv.fr
DDCS 29	François-Xavier Lorre	ddcs@finistere.gouv.fr
DDCSPP 35	Auriane Mongin et Stéphane Laure	auriane.mongin@ille-et-vilaine.gouv.fr stephane.laure@ille-et-vilaine.gouv.fr
DDCS 56	Henrielle Le Guellaut	henrielle.le-guellaut@morbihan.gouv.fr

Les conventions ou arrêtés devront être finalisées mi-novembre 2020.

Orientations proposées

Les orientations proposées s'appuient sur les travaux des groupes de travail régionaux installés dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Note : les crédits programmables sont signalés à titre indicatif, afin de favoriser la bonne adaptation des moyens aux projets, et à leur couverture territoriale.

1. Soutenir la participation des personnes concernées par la pauvreté

<u>Objectif</u>	Incitation au développement des « travailleurs pairs » intervenant dans le champ social
<u>Propositions</u>	Financement à hauteur de 20 k€ des structures portant des services d'accueils de jour, de CAO, de maraudes, d'AHI désireuses d'engager ce projet pour un an
<u>Cibles :</u>	Une expérimentation par département
<u>Crédits programmables</u>	60 k€ en 2020 (20 k€ par projet, correspondant au financement d'un ETP à mi-temps pendant 1 an)
<u>Références:</u>	Document de cadrage national DIHAL / FAS, Expérimentation financée fin 2019 dans les Côtes-d'Armor (ADALEA)

2. Favoriser l'accès à la culture des personnes concernées par la pauvreté

<u>Objectif</u>	Favoriser l'accès à la culture des personnes concernées par la pauvreté
<u>Propositions</u>	Soutenir la réalisation de projets culturels au profit des personnes qui risquent l'exclusion ou qui ont un faible revenu Soutenir les projets qui utilisent la culture comme outil d'intervention permettant d'agir sur des enjeux sociaux.
<u>Crédits programmables</u>	30k€ en 2020

3. Renforcer la capacité d'accueil et d'hébergement des personnes en situation d'exclusion

<u>Objectif</u>	Augmenter les capacités d'accueil des accueils de jours et la qualité de l'accueil
<u>Propositions</u>	AAP dédié aux accueils de jours (130 k€) Programme de financement de petits investissements « d'humanisation » des lieux d'accueil, en particulier pour les enfants (aménagement légers, jeux...)
<u>Crédits programmables</u>	(130 K€ déjà programmés) 50 k€

4. Engager l'expérimentation d'un « Chez soi d'abord » en zone rurale / peu dense

<u>Objectif</u>	Développer les capacités de logement et de suivi des personnes sans-abri avec une pathologie mentale sévère, en zone rurale, où les files actives ne sont pas suffisantes pour répondre aux cahiers des charges « un chez soi d'abord » malgré des besoins identifiés sur le territoire
<u>Propositions</u>	Expérimentation d'un modèle intermédiaire entre LHSS / ACT / Chez soi d'Abord adapté à une zone peu dense
<u>Crédits programmables</u>	70 k€

5. Favoriser la rénovation des logements pour les familles modestes

<u>Objectif</u>	Favoriser la rénovation des logements pour les familles modestes
<u>Propositions</u>	Développer un cadre social, technique et financier approprié pour permettre la rénovation des logements des personnes les plus éloignées des dispositifs ANAH
<u>Crédits programmables</u>	50 k€

6. Développer les offres de soutiens à la parentalité sur l'ensemble du territoire, et accompagner la prise en compte des enjeux sociaux dans les accueils de jeunes enfants

<u>Objectifs</u>	Augmentation des offres de soutien à la parentalité, en particulier dans les zones blanches et par le renforcement des démarches « aller vers »
<u>Crédits programmables</u>	30 k€

7. Renforcer les actions « d'aller vers » pour la santé des personnes en situation de pauvreté

<u>Objectif</u>	Encourager les projets concourant à l'amélioration de l'accès aux soins pour les personnes précaires
<u>Propositions</u>	Développement des projets associant : « aller vers » et croisement de l'accompagnement social et sanitaire
<u>Crédits programmables</u>	40 k€

8. Accès aux droits et insertion

<u>Objectif</u>	Développer de nouvelles modalités d'accompagnement des personnes
<u>Propositions</u>	- Expérimentation d'un territoire « zéro non recours aux droits » - développement de projets visant à soutenir l'accès aux droits et à l'insertion, en particulier en zone rurale
<u>Crédits programmables</u>	50 k€

9. Pauvreté et réussite éducative

<u>Objectif</u>	Soutenir les établissements scolaires dans leurs actions visant à prendre en compte les enjeux particuliers associés à la pauvreté, en faveur de la réussite éducative.
<u>Propositions</u>	Seuls les projets portés par un établissement scolaire (ou en associant directement un) peuvent être soutenus : <ul style="list-style-type: none">- sur la parentalité, l'alliance éducative, le numérique- Sur l'accompagnement de la communauté éducative face aux enjeux de la précarité.
<u>Crédits programmables</u>	30 k€

10. Accompagnement des jeunes majeurs ayant bénéficié du soutien de l'ASE

<u>Objectif</u>	Développer l'accompagnement des jeunes dans leur autonomie
<u>Propositions</u>	Renforcer les actions d'accompagnement « par les pairs »
<u>Crédits programmables</u>	30 k€

En pratique

1. Bénéficiaires.

Seuls sont éligibles des projets dont les bénéficiaires finaux sont principalement des personnes en situation de pauvreté, en Bretagne.

2. Structures éligibles.

Toute personne morale à but non lucratif (association, collectivité territoriale...) peut-être éligible.

3. Dépenses éligibles.

Toutes les dépenses sont éligibles.

La recherche de cofinancements est encouragée mais non exigée.

4. Calendrier

Après un premier échange avec les référents au sein des DDCS ou de la DRJSCS, les projets doivent être remis au plus tard le 02/11/2020.

La demande de subvention doit être accompagnée du formulaire CERFA et de ses pièces jointes et d'un RIB. Compte tenu de cette procédure allégée, l'attention des porteurs de projet est appelée sur la précision et l'exhaustivité des informations renseignées pour en faciliter l'instruction.

Les lauréats seront désignés le 16/11/2020.

Une lettre de notification sera adressée par la DRJSCS/ la DDCS aux organismes indiquant le montant définitif accordé pour l'année.

5. Durée de l'action.

Les conventions sont conclues pour une durée maximale d'un an et peuvent faire l'objet de renouvellements.

6. Evaluation de l'action.

La convention devra prévoir les indicateurs d'évaluation de l'action financée.

Le porteur de projet s'engage par ailleurs à faciliter les travaux de l'évaluateur externe qui pourra être désigné par la Délégation interministérielle à la lutte contre la pauvreté ou, sous l'autorité du préfet de région, par le commissaire régional à la lutte contre la pauvreté.

7. Autres engagements des porteurs de projet.

Chaque structure sélectionnée s'engage à :

- autoriser l'État à communiquer sur le projet et son bilan ;
- associer l'État à toute opération de communication relative au projet ;
- partager les résultats de l'action avec les partenaires régionaux de la Stratégie pauvreté ;
- transmettre aux services de l'État les bilans financiers et qualitatifs des projets ;
- engager et consommer les crédits alloués dans les meilleurs délais.



PRÉFET
DE LA RÉGION
BRETAGNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

Synthèse des feuilles de route thématiques

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
1	Offre d'accueil du jeune enfant	Soutien au développement de crèches d'entreprises qui intègrent 30 % au mois de places occasionnelles ou à vocation sociale
		Proposition d'un cadre régional d'accompagnement aux crèches à horaires atypiques
		Soutien au renforcement des MAM, en particulier en zone rurale
		Augmentation des crèches AVIP et expérimentation, si nécessaire, d'une évolution de leur mode de financement
		Renforcement de partenariats entre structure d'accueil des jeunes enfants et associations de solidarité

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
3	Soutien à la parentalité, place des centres sociaux	Augmentation des offres de soutien à la parentalité, en particulier dans les « zones blanches » et par le renforcement des démarches « aller vers »
		Identification des leviers favorisant les activités le dimanche
		Déploiement de service de soutien à l'accès au numérique pour les familles
		Soutien aux projets rapprochant, autour des parents, plusieurs approches de travail social (PMI, ASE, Education nationale, insertion...)

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
7	Réussite scolaire et pauvreté	Appel à projets auprès des établissements scolaires : approche par la parentalité et le soutien à la mobilité sociale.
		Expérimentation d'interventions croisées pour favoriser la construction de projets éducatifs locaux dans les zones rurales fragiles
		Cités éducatives : promouvoir la co-éducation en valorisant et en mutualisant les compétences complémentaires des parents, des enseignants et éducateurs autour des enfants

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
8	Obligation de formation, accompagnement des jeunes	Renforcer les liens entre les établissements d'enseignement et les structures d'accompagnement (missions locales) sur la base de référentiels communs, mise en œuvre de l'obligation de formation
		Enrichir et/ou adapter les offres de « remobilisation » conçues conjointement
		Partager une évaluation collective des moyens financiers disponibles pour faciliter l'entrée en formation des jeunes (PACEA, garanties jeunes, rémunération stagiaire FP, FAJ) en tenant compte des conditions réelles de versement
		Augmenter les objectifs d'accès aux droits culturels (pass culture) pour les jeunes accompagnés par les missions locales

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
9	Sortants de l'ASE	Développement de réseaux de soutien de pairs (Re Pairs)
		Développement d'outils d'accès prioritaires au droit commun (hébergement)

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
6	Santé	Favoriser l'émergence et accompagner le développement des centres de santé communautaires et de la médiation en santé
		Simplifier le parcours de santé des enfants (PMI, médecine scolaire, médecin traitant)
		Renforcer les actions de prévention et de promotion de la santé auprès des enfants et des jeunes
		Adapter le dispositif « un chez soi d'abord » au milieu rural ou semi rural
		Simplifier le parcours de santé des personnes en situation de vulnérabilité

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
4	Hébergement-logement	Renforcement des services proposés aux personnes accueillies dans les accueils de jour (élargissement horaire, accès aux droits, culture, bagagerie...)
		Augmentation de capacités d'accueil pour les femmes isolées, familles
		Renforcement des outils « Logement d'Abord »
		Expérimentations d'accompagnement « hors les murs » , qui pourrait également répondre à certaines problématiques du monde rural ?
		Accès et maintien dans le logement des personnes sans abri souffrant de pathologies mentales sévères
		Développement de nouveaux modèle de soutien à la rénovation énergétique des logements des personnes à faible ressource

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
5	Alimentation	Poursuite de la valorisation des actions « Petits déjeuners » et « cantine à un euro » dont la crise Covid a montré, en creux, l'effet sur la situation des familles
		Développement des moyens en soutien des initiatives locales contribuant à la lutte contre la précarité alimentaire et la qualité de l'alimentation (ex: projet VRAC, circuits courts, programme Malin...)
		Création d'une coordination régionale susceptible d'accompagner les évolutions de l'aide alimentaire : sécurisation de l'approvisionnement, augmentation des investissements

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
10	Parcours d'insertion	Faire du projet de « service public de l'insertion » une démarche réellement transformatrice dans un cadre territorial et collectif
		Accroître le nombre de personnes pouvant bénéficier d'un accompagnement de type « global » et de « référents de parcours »
		Permettre l'interconnaissance entre les institutions (CD, Pôle emploi, CAF...) et les associations caritatives assurant de l'information ou du soutien dans l'accès aux droits
		Renforcer les moyens consacrés à l'insertion par l'activité économique, et accroître la part de l'IAE dans l'économie régionale (marchande et non marchande)
11	Offre d'accompagnement	Développer les services permettant la garde d'enfants à des horaires atypiques
		Soutenir les dispositifs d'aide à la mobilité

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
12	Accès aux droits	Déploiement des Points Conseil Budget
		Etude de faisabilité d'une plate forme locale d'accès aux droits « numériques » : abonnements internet, équipement, accompagnement ...
		Suivi de la mise en œuvre des dispositions bancaires protégeant les « clients fragiles »
		Expérimentation Territoires Zero non recours, en lien avec Maisons France Services associant : un sous préfet, un CD volontaire, une commune / EPCI, CAF, PE, CPAM, MSA
		Formation conjointe des bénévoles et professionnels sur l'accès aux droits
14	Participation	Définition d'un cadre de bonnes pratiques pour l'indemnisation des personnes concernées associées à la conduite des politiques publiques
		Appel à projets « Mobilisation de travailleurs pairs » dans l'accompagnement social
		Organisation d'une journée de partage sur le thème de la participation pour les participants à chaque GT

Stratégie nationale de lutte contre la pauvreté en Bretagne

GT	Thématique	Orientations proposées en Bretagne
13	Formation des travailleurs sociaux	Proposer un cadre de formations inter-institutionnelles et interprofessionnelles sur plusieurs thématiques prioritaires, dans une logique de bassin (interconnaissance) : <ul style="list-style-type: none">- référence de parcours / insertion- Pbtique Vieillesse- Pbtique Psy
		Proposer un cadre de formation/information des bénévoles engagés dans l'accès aux droits
		S'appuyer sur les thématiques identifiées au niveau national pour construire des formations ciblées par territoire : participation, aller vers, insertion et emploi, numérique, développement social et travail social collectif